

<u>Date de convocation :</u> 04/05/2022 <u>Date d'affichage :</u> 06/04/2022	Le douze mai deux mil vingt-deux, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.
<u>Nombre de Conseillers</u> <i>En exercice : 26</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 22</i>	<u>Etaient présents :</u> BAUDE Laëtitia, , CORCY Jeannine, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DONGE Ginette, DUVERNOIS Vincent, FLOQUET Jennifer, GERVAIS Marylise, LELOY Michel, LESACHEY Françoise, LEVAVASSEUR Daniel, LEVIN Jacky, MARIE Claudine, MARIE Hervé, MATHIEU Julien, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Marie-Hélène, ROUXEL Stéphane, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques. <u>Excusés :</u> CHANTREUIL Claude, pouvoir à MARIE Claudine GAILLARDON Christian, pouvoir à DUVERNOIS Vincent PERROTTE Guillaume, pouvoir à PERROTTE Marie-Hélène, <u>Absents :</u> DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, TOUBOT Elise <u>Secrétaire de Séance :</u> MARIE Claudine

Le compte rendu du Conseil municipal du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité

01-05-22 Présentation du policier municipal

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux, Emmanuel Brault, notre nouveau policier municipal arrivé le 1^{er} mai dernier.

Gendarme depuis 23 ans il est en stage probatoire du 1^{er} mai au 30 juin donc dépend encore de la Gendarmerie Nationale. Il sera ensuite en détachement auprès de la commune de Picauville pendant 1 an ce qui lui offre la possibilité de réintégrer le Corps de la Gendarmerie pendant cette période. Le 1^{er} juillet 2023, il sera retraité de la Gendarmerie et rattaché à la commune de Picauville.

Il a fait le choix de postuler dans la police municipale pour le contact de proximité.

02-05-22 Communauté de Communes de la Baie du Cotentin : transfert de la compétence « Création, gestion et entretien des infrastructures ou points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules »

Lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) du 29 mars 2022, il a été proposé que la CCBDC se voie transférer la compétence « *Création, gestion et entretien des infrastructures ou points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules* ».

Madame le Maire expose que le SDEM 50 souhaite implanter la première station de recharge Bio-GNV pour véhicules lourds et légers de la Manche à Carentan les Marais.

Une réunion d'information et de sensibilisation a eu lieu à destination des transporteurs et entreprises avec flotte de véhicules le 14 septembre 2021. Depuis, une étude de dimensionnement d'une station est en cours.

Pour créer, entretenir et gérer une telle station, le SDEM 50 doit être compétent en la matière.

Ainsi, il propose que la compétence « Création, gestion et entretien d'infrastructures ou points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules » soit transférée à la Communauté de Communes de la

Baie du Cotentin. Etant observé qu'il sera proposé dans un second temps aux élus communautaires de la transférer au SDEM 50.

Vu la délibération n° 1190 du Conseil communautaire du 29 mars 2022, Monsieur le Président a été autorisé à saisir les communes membres de la CCBDC afin qu'elles se prononcent sur l'exercice d'une nouvelle compétence qui serait intégrée à **l'article 6** dans les compétences facultatives et s'intitulerait comme suit : **C13** : « Création, gestion et entretien infrastructures ou points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ».

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal de Picaucville, en date du 12 mai 2022, à l'unanimité,

APPROUVENT le transfert de la compétence « Création, gestion et entretien infrastructures ou points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules » à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

03-05-22 Prime de départ en retraite agent administratif

Suite au départ en retraite d'un agent administratif, Mme le Maire propose d'attribuer la même prime de départ que les agents partis précédemment soit 400 € net plus les charges sociales au prorata de son temps de travail 9h/35h soit 102 € pour cet agent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le versement de la prime de départ de 102 € net plus les charges sociales

04-05-22 Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Afin de remplacer un agent administratif à temps non complet qui part en retraite, il est prévu de recruter un nouvel agent.

Madame le Maire souhaite proposer de créer un poste à temps complet afin de pouvoir à la fois remplacer dans ses fonctions l'agent parti en retraite sur la gestion des loyers et baux des logements communaux et les subventions des associations et aussi prendre en charge et développer les outils de communication de la commune actuellement assurés par une élue, du suivi des demandes diverses des associations et de s'occuper de l'organisation des cérémonies et venir en renfort ponctuel sur d'autres missions.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial

Le Maire propose à l'assemblée,

-La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h00/35h00), pour les missions de gestion des loyers et baux des logements communaux, des subventions et demandes des associations, des outils de communication de la commune et de l'organisation des cérémonies à compter du 1er septembre 2022

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h00/35h00), à compter du 1er septembre 2022.

ACCEPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget

05-05-22 Don pour l'Ukraine

L'association des Maires de la Manche nous avait sollicités pour verser un don pour l'Ukraine via la protection civile. Un don de 1 € par habitant de Picauville soit 3300 € avait été voté par le conseil municipal en mars

Toutefois depuis cette décision, la Préfecture nous a informés que les aides via le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) étaient recommandées. Le FACECO est géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Sa gestion est confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaille en relation avec les ONG françaises.

Le versement du don a donc été mis en suspens en attendant une décision du Conseil municipal.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils acceptent que la somme prévue lors de la précédente délibération soit versée sur le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) à l'intention de l'Ukraine, soutien aux victimes du conflit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE que la somme prévue lors de la précédente délibération soit versée sur le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) à l'intention de l'Ukraine, soutien aux victimes du conflit.

06-05-22 Tirage des jurés d'assises

Comme tous les ans, il est procédé au tirage de 6 personnes inscrites sur la liste électorale pour être désignées comme jurés d'assises.

Les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (né après le 1^{er} janvier 2000) ne doivent pas être retenues

Les personnes tirées au sort sont

- MARIE Johanna – LES MOITIERS EN BAUPTOIS
- MAUGER Béatrice - PICAUVILLE
- LESCUYER Jean-Claude - PICAUVILLE
- BARBE (RACHINE) Maryvonne - CRETTEVILLE
- MESLIN (ROUXEL) Jeannine - CRETTEVILLE
- HOUEL Marc - PICAUVILLE

07-05-22 Organisation des bureaux de vote élections législatives 12 et 19 juin

Afin d'organiser les bureaux de vote, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux disponibles le 12 et 19 juin prochain de faire savoir leurs disponibilités et de s'inscrire sur un créneau de tenue de bureau.

Pour rappel, la commune de Picauville est sur deux circonscriptions différentes : les bureaux 1 et 2 sur celle de Carentan et le bureau 3 sur celle de Bricquebec. Les électeurs de Picauville éliront donc 2 députés. Madame le Maire a questionné la Préfecture mais seule une loi peut modifier ce cas particulier.

Les élus disponibles s'inscrivent pour la tenue des bureaux de vote ainsi que des personnes de leur entourage

Dimanche 12 juin 2022

8h00-13h00	13h00-18h00
Mme PERROTTE Marie-Hélène	M TRAVERT Gilbert
Mme MARIE Claudine	M ROUXEL Stéphane
M MARIE Hervé	Mme FLOQUET Jennifer
Mme GERVAIS Marylise	Mme LESACHEY Françoise
M LEVIN Jacky	Mme DONGE Ginette
M LELOY Michel	M LEVAVASSEUR Daniel
M VASLIN Jean-Jacques	M DUVERNOIS Vincent
Mme CUQUEMELLE Marie-Hélène	Mme CORCY Jeannine
M MATHIEU Julien	Mme LANGLOIS Magalie
M PERROTTE Armand	Mme MENGUY Jeannine
M MARIE Christian	M ARNAUD Wilfrid

Dimanche 19 juin 2022

8h00-13h00	13h00-18h00
Mme PERROTTE Marie-Hélène	M TRAVERT Gilbert
Mme MARIE Claudine	M ROUXEL Stéphane
Mme CORCY Jeannine	Mme FLOQUET Jennifer
Mme GERVAIS Marylise	Mme LESACHEY Françoise
M LEVIN Jacky	Mme DONGE Ginette
M LELOY Michel	M MARIE Hervé
M VASLIN Jean-Jacques	M DUVERNOIS Vincent
Mme CUQUEMELLE Marie-Hélène	Mme LANGLOIS Magalie
M MATHIEU Julien	Mme MENGUY Jeannine
M PERROTTE Armand	
M MARIE Christian	

08-05-22 Droit de préemption urbain

Madame le Maire présente une DIA reçue en mairie :

- Parcelles AC 9, 11 et 12 situées 4 et 6 rue Pierre Guérout

Le Conseil Municipal ne préempte pas

09-05-22 Questions et informations diverses

09-05-22A demande de subvention Association B

Madame le Maire a rencontré Mr Jocelyn Desmares, habitant les Moitiers en Bauplois pour un projet intitulé « Dérive manifeste » en partenariat avec l'association B située à Cherbourg. Ils envisagent un projet de structure flottante sur la Douve destinée à l'exposition et les résidences d'artistes.

Ils souhaitent construire l'espace flottant dans l'esprit du Marais et s'intégrant dans le paysage. Pour le premier voyage une exposition photographique sur le marais est prévue. Le Cheminement sur l'eau permettra l'organisation de petits événements à différents endroits le long de la Douve. La population locale et les scolaires seront invités à participer à ce projet.

Pour déposer une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'appel à projet « Territoire ruraux, territoires de culture : résidences d'artistes en territoire rural », l'association a besoin d'un partenariat avec une collectivité territoriale telle que Picauville.

Pour compléter leur budget de 9 100 € elle a besoin d'une participation de 1820€ soit 20% de leur budget et sollicite la commune pour le versement de ce montant

Madame le Maire trouve le projet intéressant. Toutefois lors de sa rencontre avec un des membres elle n'a rien promis comme montant financièrement.

Les conseillers municipaux s'interrogent quant à la taille de la structure flottante, demandent si l'entrée aux expositions seront payantes et si la présence de l'espace flottant obligera à un maintien du niveau de l'eau de la Douve qui pourrait gêner l'exploitation de certaines parcelles. Ils souhaitent des informations complémentaires pour prendre une décision.

Madame le Maire propose aux élus de convier lors du prochain conseil municipal l'association pour venir exposer leur projet et répondre aux questions et de reporter le vote du montant de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 POUR, 1 CONTRE et 7 ABSTENTIONS)

ACCEPTÉ de réétudier la demande de subvention lors du prochain conseil municipal après l'exposition du projet par les demandeurs.

09-05-22B Validation du tracé GR de Pays « Tour de la Presqu'île du Cotentin » et balisage

En vue de présenter un nouvel itinéraire de randonnée pédestre reliant Sainte Mère Eglise à Port-bail passant par Picauville et de préparer le dossier de demande définitive d'homologation par la Fédération Française de randonnée, la Fédération de la Manche demande la validation du tracé sur Picauville et l'autorisation de balisage.

Les voies retenues, voies communales et chemins ruraux sont toutes à usage public et déjà inscrites au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée.

L'itinéraire prévu est présenté au conseil municipal selon un plan établi. L'itinéraire prévu emprunte la RD70 à partir du Pont du Merderet, la route Prusse, la route de Caponnet, la route des quatre carrefours, la chasse des Hougues, la voie dite Maison de Haut, la route de Port Filiolet, Le chemin des vaux Goureaux, la chasse d'Hectot le chemin de la croix des landes, le chemin et la voie du boscq, la RD 69, la route de la Cavée, la chasse Bosquet, la route du port Beurey, le chemin dit à Marie Mulot, la route de Clainville, la route de la Cambuse, le chemin dans le marais, la Chasse du Marais, la place de Gaulle, rue de la Marne, rue de Carneville, rue du Haras et RD 501E jusqu'à la limite avec Etienville.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal, pour l'approbation du nouvel itinéraire et son balisage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le tracé sur la commune de Picauville du GR de Pays « Tour de la Presqu'île du Cotentin » et son balisage

09-05-22C cérémonie du 6 juin

Pour l'organisation des parkings et la gestion des animaux du Marais lors du parachutage ayant lieu le dimanche 5 juin, 10 personnes minimum sont nécessaires.

7 personnes du service technique et 2 élus sont déjà prévus. Il manque au moins 1 personne.
Madame le Maire demande si d'autres élus seraient volontaires pour apporter leur aide.

Personne n'est disponible.

09-05-22D Information Bureau de Poste

La Poste nous a averti avoir trouvé un agent pour assurer l'ouverture de la Poste de Picauville les samedis matin pendant les mois de Juillet et août

09-05-22E Vandalisme ancienne école maternelle

Madame le Maire a porté plainte pour des faits de vandalisme effectué par des mineurs qui ont squattés l'ancienne école maternelle et qui ont été pris sur le fait pour 2 d'entre eux. Le montant des dégâts s'élèvent à 9 000 €.

09-05-22F Informations Porcherie EARL de LONGUERAC

Suite à une plainte du voisinage, un contrôle de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des populations) de la Manche a eu lieu à la porcherie située aux Moitiers en Bauplois. Le propriétaire nous a transmis le rapport de cette visite. Ce contrôle effectué le 25 mars 2022 ne révèle aucune infraction, ni au niveau environnemental ni pour le bruit ou les odeurs

09-05-22G Informations arrivée familles Ukrainiennes

Un couple avec 2 enfants de 2 mois et presque 2 ans est arrivé depuis 8 jours et 2 adultes (mère et fille) devrait arriver mardi 17 mai

09-05-22G Interventions des conseillers

- Daniel Maubray informe qu'il ne pourra pas assister à la prochaine commission logement ;
- Michel Leloy informe que l'ESP Plain demande le déplacement des bancs de touches du terrain de football devant les tribunes. Le conseil donne son accord
- Marylise Gervais demande si un rappel pour le nettoyage des trottoirs et pieds de mur peut être fait auprès de la population. Jennifer Floquet informe qu'un article le rappelle dans le prochain quoi de neuf. Madame le Maire propose de distribuer un avis avec la brochure pour être certain que l'information soit lue.
- Hervé MARIE demande qu'il soit précisé aux utilisateurs des marais que les animaux doivent être vermifugés chez eux mais pas pendant le contrôle des animaux lors de la mise dans le marais. Cela fait perdre du temps aux personnes faisant la mise aux marais et occasionne des retards dans le planning d'accueil des utilisateurs.

Marie-Hélène PERROTTE informe que la télévision France 3 a fait un reportage sur la mise aux marais qui sera diffusé en septembre.

Date à retenir

Prochain conseil municipal le mardi 14 juin (exceptionnellement mardi)

Fin de la séance à 22h17

Le présent compte-rendu a été légalement affiché le 20 mai 2022, conformément au CGCT.

Le Maire
Marie-Hélène PERROTTE



6